Programmes de sécurité

BANDE VERTE



La bande verte est remise par l'école aux **élèves de maternelle et de jardin** inscrits au service de transport scolaire ; elle permet au conducteur d'**identifier instantanément** les enfants qui requièrent la présence d'un adulte à l'arrêt. Pour maximiser son efficacité, il faut la placer sur la **poignée supérieure du sac à dos** de l'élève *(voir image ci-contre)*.

BRIGADE SCOLAIRE

La **brigade scolaire** dans l'autobus permet au conducteur de se concentrer sur la route. Comme tous les autres élèves à bord d'un autobus scolaire, il doit demeurer assis pendant que le véhicule est en marche et accomplir ses tâches lorsque celui-ci s'arrête. **Le rôle** du brigadier consiste à :



- **Rappeler** aux autres élèves les règles élémentaires de sécurité ;
- **Aider** ceux qui en ont besoin ;
- **Se conformer** aux directives du conducteur ;
- **Servir de modèle** pour les autres élèves.

Ainsi, le conducteur est le seul maître à bord : c'est lui qui prend les décisions, remplit les rapports de comportement et les remet à la direction de l'école.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

En collaboration avec les autres consortiums de la région, le CTSO organise chaque année, **avant la rentrée scolaire**, la *Journée de sensibilisation à la sécurité à bord des autobus scolaires*. Cette activité s'adresse principalement aux **élèves de l'élémentaire qui n'ont jamais utilisé** le transport scolaire. Elle constitue une excellente façon, autant pour les parents que pour les enfants, de surmonter leurs craintes.

FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PASSAGERS

Annuellement sont offertes, **dans les écoles élémentaires** desservies par le CTSO, des représentations adaptées à l'âge des élèves qui traitent de sujets comme la façon d'attendre l'autobus en toute sécurité, de monter à bord d'un autobus, de bien se comporter durant les trajets, de descendre de l'autobus et de traverser la rue devant l'autobus.

PRUDENCE À BORD

FORMATION « CRÉER UN CLIMAT POSITIF »

Cette formation vise à **sensibiliser les conducteurs** à l'importance de créer un climat positif à bord du véhicule de transport. Elle définit les comportements attendus de la part du conducteur, des élèves, des brigadiers et des parents, en plus de leur expliquer la manière d'intervenir auprès des élèves et de rapporter les comportements inappropriés à la direction de l'école.

Règles de sécurité

AUTOUR DE L'AUTOBUS



La **« zone de danger »** est un rectangle imaginaire équivalant à **10 grands pas** de distance **tout autour** de l'autobus. Le conducteur de l'autobus ne voit pas aussi bien les objets ou les personnes qui se trouvent dans cette zone.

VOILÀ POURQUOI IL EST TRÈS IMPORTANT DE :

- **Ne pas courir** pour se rendre à l'arrêt ;
- **Ne jamais passer derrière** l'autobus scolaire **ni directement devant** ;
- **Toujours rester à l'écart des pneus** de l'autobus qui sont également une source de danger.

À L'ARRÊT D'AUTOBUS

- Arriver **avec 10 minutes d'avance** à l'arrêt d'autobus ;
- Se tenir **sur l'accotement ou le trottoir** tant que l'autobus n'est pas immobilisé ;
- **Ne pas s'amuser à proximité** de l'arrêt d'autobus ni sur les bancs de neige ;
- Ne **jamais se glisser sous l'autobus**, ni un bras ni une jambe, même pour essayer de récupérer un objet.

EMBARQUER DANS L'AUTOBUS …ET EN DESCENDRE

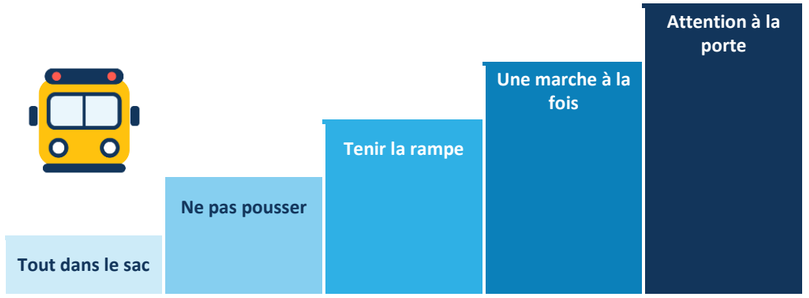

À BORD DE L'AUTOBUS

- Se diriger **directement à sa place** dans l'autobus ;
  - Le sac à dos sur les genoux ;
- Rester **assis et tourné vers l'avant** en tout temps jusqu'à la destination finale ;
  - **Se conformer aux directives** du conducteur et du brigadier ;
- S'abstenir de manger ou de boire à l'intérieur de l'autobus ;
  - Garder **la tête et les mains à l'intérieur** du véhicule pendant le trajet ;
  - **Éviter les cris**, les interpellations bruyantes et les sifflements ;
  - **S'abstenir de lancer tout objet** à l'intérieur, à l'extérieur ou encore contre le véhicule.

TRAVERSER LA RUE



- Toujours **DEVANT** l'autobus, jamais derrière ;
- S'éloigner de **10 grands pas** vers l'avant ;
- **Attendre** le signal du conducteur **avant** de traverser ;
- Marcher **calmement** vers l'autre côté.



Consortium de transport scolaire d'Ottawa

Ce qu'il faut savoir quand votre enfant prend l'autobus pour la première fois…



www.transportscolaire.ca

Ottawa : 613-746-3654
Sans frais : 1-866-511-7854

transport@ctso.ca

@CTSO_BUS

NOTE : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont la valeur du féminin ou du masculin.

Conseil Écoles catholiques Centre-Est

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

CONSEILS DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS SCOLAIRE

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

Notre Mission : Assurer un transport sécuritaire, efficace, de haute qualité et à juste prix pour les élèves admissibles sur son territoire.

Notre Vision : Être un chef de file en transport reconnu pour l'excellence de son service, son accueil et ses innovations.

Communiquer avec nous

AU DÉBUT JUILLET, le CTSO envoie une communication aux parents pour confirmer le statut de transport de chaque enfant et fournir les détails du transport assigné, le cas échéant.

DÈS LA RÉCEPTION DE CE COURRIEL, il est très important de :

- Consulter le dossier de transport de votre enfant en ligne ;
- Consulter régulièrement l'information de transport de votre enfant sur le portail du CTSO, étant donné que l'horaire d'un parcours pourrait être modifié de quelques minutes au courant de l'été et sans préavis en cours d'année ;
- Si nécessaire, **nous aviser de tout changement** au dossier de votre enfant :
  - **a.** Adresse de résidence ;
  - **b.** Adresse courriel ou numéro de téléphone des contacts d'urgence ;
  - **c.** Fréquentation d'une garderie ou non (école, privée, publique).

LE MOYEN LE PLUS EFFICACE de communiquer avec nous

Remplir un formulaire en ligne pour les sujets suivants :

FT001	Demande de changement au dossier (adresse, école, garderie, etc.)
FT003	Nouvelle inscription
FT005	Situation de garde partagée (soumettre chaque année)
FT006	Demande de place libre (traitée après le 1er octobre)
FT007	Demande de transport spécialisé pour raison médicale
FT008	Évaluation d'un arrêt d'autobus
FT009	Plan de prévention… épinéphrine (soumettre chaque année)
FT010	Demande de modification d'emplacement d'arrêt
FT011	Plainte ou commentaire

Un délai minimal de **48 heures ouvrables** s'applique pour tout changement au transport.

Il est préférable de déposer vos requêtes de modification le plus tôt possible afin d'éviter l'achalandage de la rentrée.

POUR TOUTE QUESTION, nous vous invitons à nous écrire un courriel ou à nous appeler pendant les heures d'ouverture.

Critères d'admissibilité

Les élèves peuvent avoir accès au transport si la distance entre leur adresse de résidence, ou lieu de garde, et l'école de leur secteur est supérieure à :

Maternelle et jardin*	0,0 km
1re à la 8e année	1,6 km
9e à la 12e année	3,2 km

Distance de marche au point d'embarquement

Maternelle et jardin*	0,5 km
1re à la 8e année	0,8 km
9e à la 12e année	1,6 km

D'autres critères et des exceptions peuvent s'appliquer. Pour plus de détails à ce sujet, consulter la section Politiques et procédures, sur notre site Web.

Retards et annulations du service

RETARDS D'AUTOBUS SCOLAIRES

Un parcours d'autobus peut accumuler du retard à cause de divers facteurs, comme l'attente à un passage à niveau, la densité de la circulation, la fermeture de certaines routes, les conditions météorologiques, etc.

***Les retards de plus de 10 minutes sont affichés sur notre site Web.**

DEUX ABONNEMENTS DISTINCTS *(Détails sur notre site Web)*

Le CTSO vous offre la possibilité d'être avisé par courriel ou texto :

1. lorsqu'un parcours accuse un retard de plus de 10 minutes ;
2. lorsque le service est annulé en cas d'intempéries.





INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les responsables des consortiums de transport scolaire consultent les rapports météorologiques, vérifient l'état des routes auprès des transporteurs et des services municipaux, discutent entre eux et prennent une décision commune.

***Le transport peut être maintenu dans un secteur mais annulé dans un autre.**

Par contre,

- Les **écoles** demeurent toujours ouvertes, à moins d'avis contraire du Conseil scolaire ;
- L'annulation le matin implique **automatiquement** l'annulation pour le retour à la maison, même si la météo s'améliore ;
- **Au cours de la journée**, si la météo l'exige, le CTSO peut décider d'annuler le transport en après-midi ou de devancer le retour à la maison ;
- Le conducteur peut décider de ne pas faire **un ou plusieurs arrêts** sur son parcours s'il juge les conditions routières trop dangereuses.

Pour les parents, tuteurs et tutrices

- Les parents **contribuent grandement** à la sécurité de leur enfant en appliquant les consignes suivantes :
- S'assurer de la sécurité de leurs enfants à partir du moment où ceux-ci quittent la maison jusqu'au moment où ils montent à bord de l'autobus et, à nouveau, dès qu'ils descendent de l'autobus pour rentrer à la maison ;
- S'assurer que leur enfant est à l'arrêt d'autobus **10 minutes avant** l'heure prévue de l'embarquement ;
- **Connaître les détails du transport :** le numéro du parcours, l'emplacement de l'arrêt d'autobus et les heures prévues d'embarquement et de débarquement ;
- **Mettre à jour** les noms et numéros de téléphone des contacts d'urgence auprès des écoles et du CTSO ;
- Le parcours du matin **peut être différent** de celui de l'après-midi ;
- **S'identifier auprès du conducteur** ;
- Chaque année, pour tout élève qui possède un auto-injecteur, remettre à l'école le **formulaire FT009** complété, **incluant une photo** de l'élève.

L'AUTOBUS EST LE PROLONGEMENT DE LA SALLE DE CLASSE

Le conducteur rapporte à la direction de l'école les comportements inappropriés des élèves lorsqu'ils sont à bord du véhicule.

La direction de l'école est responsable de rencontrer les élèves et d'appliquer des sanctions, au besoin.

ÉLÈVES DE MATERNELLE ET DE JARDIN

Le CTSO exige qu'**une personne responsable désignée** par le parent soit présente sur les lieux d'embarquement et de débarquement. À cet effet, le parent est responsable de :

- **S'assurer que la bande verte** est solidement attachée au sac à dos de l'enfant ;
- Communiquer avec l'école pour obtenir une nouvelle bande verte, au besoin.

Dans le cas où **personne** n'attend l'enfant à l'arrivée de l'autobus, le conducteur devra ramener l'élève à son école après avoir complété tous ses parcours.

Si cela se reproduit, l'enfant pourrait perdre son privilège de transport.

Le conducteur NE peut PAS…

- Attendre un élève en retard ;
- Faire l'arrêt ailleurs que l'emplacement prévu ;
- Modifier l'horaire d'un parcours.

Aucun changement ne peut être apporté sans l'approbation du CTSO.